



Relevé de conclusions de la commission « amendes » zone du Tréport Le 30 avril 2021

Etaient présents

- Pascal Coquet (1^{er} Vice-Président du CRPME de Normandie)
- Vincent Lamidel
- Sonia Muller (CRPME de Normandie)
- Lionel Bottin
- Cécile Beaudéan (CRPME de Normandie)
- Herman Outrequin
- Pascal Papillon
- Cyril Piraud
- Christophe Catherine

Ordre du Jour :

- *Présentation des résultats de la campagne de prospection sur les gisements d'amandes du Tréport,*
- *Proposition des mesures d'exploitation pour la campagne 2021*
- *Critères d'attribution des licences amendes*
- *Questions diverses*

-1- Présentation des résultats de la campagne de prospection sur les gisements d'amandes du Tréport

Une campagne prospective entre le 29 mars et le 2 avril 2021 a été réalisée par le CRPME de Normandie à bord du navire L'Ami de la Mer. La zone de prospectée se trouve en face du Tréport.

Résultats :

2 zones d'études ; zone de pêche et zone d'agrandissement

57 points de prélèvement

Sur la zone de pêche : la majorité des moules supérieurs à 40mm

11 points de prélèvements ont un rendement supérieur à 30Kg/min

5 stations sans amande

906 ind/ha – biomasse estimée de 23 453 Tonnes

Sur la zone d'agrandissement : 2 stations sans prélèvement

2 points avec un rendement supérieur à 30Kg/ min

2 points sans amande
Présence d'une petite population inférieure à 40mm

Conclusion de la campagne de prospection amande : les résultats permettent d'envisager une ouverture de la campagne sur le secteur du Tréport en 2021

-2- Proposition des mesures d'exploitation pour la campagne 2021

Suite à la présentation des résultats de la campagne de prospection au large du Tréport et considérant le bon état écologique du gisement il a été proposé une ouverture de la pêche le

1^{er} juin 2021

Par ailleurs, certains professionnels souhaitent un agrandissement du gisement d'amande. Demande officielle en cours auprès de la DIRM.

La commission a statué sur le fait de ne pas rétablir de contingent.

De plus, au vu de la situation « Covid » et du changement de personnel au sein du CRPM dans le suivi du dossier « amande » ; une tolérance exceptionnelle sera accordée au retardataire des déclarations de production ; condition sine qua none à l'attribution des renouvellements de licence.

Un travail auprès de la restauration doit être fait, afin de valoriser ce coquillage et vendre davantage de frais.

Les professionnels décident de rester sur 4 jours de pêche par semaine à raison de 12T par marée, pour des navires de moins de 16m.

Les déclarations de capture pour l'année 2021 seront mensuelles, et devront être renvoyée au fil de la saison au CRPMEM Normandie.

-3- Questions diverses

Demande d'essai d'une autre drague.

Demande pour une autre commission en octobre afin de statuer sur le contingent 2022

**Pour le Président du CRPMEM de
Normandie
Le Vice-Président du CRPMEM de
Normandie
Pascal COQUET**